

AMIENS Insalubre, leur logement est réhabilité

Publié le 07/07/2015

Par JULIEN PRUVOST



Propriétaires, ils retournent vivre dans leur logement autrefois insalubre. Après trois années de dossiers administratifs et de travaux, Marie-Joseph et Chantal Boinet ont inauguré hier, leur amiénoise désormais flambant neuve, située rue Dame Jeanne, dans le quartier Saint-Leu. « *C'est un véritable soulagement, confie Chantal Boinet, âgée de 59 ans, on a vraiment eu peur de perdre notre maison. Heureusement, nous avons bien été encadrés.* » Ils ont signé avec l'association Aprémis (accompagnement, prévention, réflexion, médiation pour l'insertion sociale), alertée fin 2011 par les services sociaux de la Ville, un bail à réhabilitation. Pendant la durée du contrat, qui s'étend sur 23 ans, l'organisme louera au couple leur propre logement. En contrepartie, Aprémis a participé au processus de réhabilitation.

L'association a tout d'abord effectué un état des lieux, constatant la dangerosité de l'installation électrique et l'humidité qui attaquait les murs. Le couple sans enfant venait de perdre tour à tour leur emploi, repoussant ainsi des travaux s'élevant à près de 130 000 euros.

« *Perdus face aux démarches administratives* »

Chantal était aide-ménagère. Elle a arrêté son activité suite à des soucis de santé et au décès de la personne dont elle s'occupait. Quant à son mari, il a été licencié lors de la fermeture de l'usine dans laquelle il travaillait en tant que manœuvre. Il s'est lancé dans la récupération en tout genre. Les pièces de leur maison ont alors été progressivement envahies par des monts de papiers et de ferraille, nécessitant le désencombrement du logement. « *Les époux Boinet se sont retrouvés dans la situation de propriétaires pauvres, parfois isolés confrontés au mal logement, ou même comme ici, à l'insalubrité,* explique Hadia

Belkacemi, responsable de la maîtrise d'ouvrage d'insertion à l'Aprémis, *les dispositifs pour les aider existent, mais ils se sentent complètement perdus face aux démarches administratives.* »

Une fois le diagnostic effectué, le service communal d'hygiène et de santé environnementale a publié un arrêté d'insalubrité en août 2012. Le couple accepte alors le bail à réhabilitation et l'Aprémis monte le dossier financier. Ils obtiennent des subventions de l'Agence nationale de l'habitat, de la Métropole, du Conseil général et de la fondation Abbé Pierre. Sans compter la participation financière des époux et l'emprunt contracté par l'Aprémis. Entre temps, ils ont été relogés dans un HLM.

Désormais, ils peuvent retrouver leur amiénoise achetée en 1981 et les souvenirs qui y sont attachés. « *Nous nous y sommes quand même mariés !* », Soulignent les deux époux.